


<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: right; font-size: small;">Envoyé en préfecture le 10/12/2020 Reçu en préfecture le 10/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201208-CC_172_2020-DE</p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 8 décembre 2020</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 6 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 172/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le 8 décembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation</b> : 2 décembre 2020</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI.</p> <p><b>Suppléant</b> : Dominique REY.</p> <p><b>Absents</b> : Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence POZZO, Sandrine TASSET.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : Assainissement- Programmation des TRAVAUX EAUX USEES 2021**

Le vice-Président présente ci-après le projet de la nouvelle STEP du de St Germain sur Rhône « Cusinens » (coût estimatif € HT) suivant le projet établi par le maître d'œuvre Hydrétudes.

Aussi, considèrent que Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans sa séance du 25 juin 2020, a décidé de lancer le présent appel à projets.

Afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités, plus que jamais nécessaire dans le contexte de changement climatique, l'agence de l'eau adapte et élargit temporairement ses règles d'intervention dans le cadre de cet appel à projets.

Il s'agit d'accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement, très freinés par la crise sanitaire, mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau, autant de priorités de la feuille de route issue des Assises de l'eau. Cet appel à projets propose de nouvelles mesures jusqu'à fin 2021 :

- ouverture des financements prévus par le 11e programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » à des territoires non initialement éligibles,
- augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques,
- prolongation jusqu'à fin 2021 des aides bonifiées des appels à projets « Climat » lancés en 2019 (intégrées dans les mesures listées ci-dessous).

Tout en tenant compte de la période marquée par une crise sanitaire sans précédent, il s'inscrit pleinement en cohérence avec le 11ème programme d'interventions « Sauvons l'eau 2019- 2024 » de l'agence de l'eau, dans la ligne tracée par les Assises de l'eau et de la biodiversité et dans la continuité des appels à projets changement climatique lancés en 2019.

Cet appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » est mis en place jusqu'au 31 décembre 2021. Il donnera la priorité aux actions et projets qui pourront réellement voir une réalisation rapide et qui sont donc prêts à démarrer très rapidement.

Considérant que le projet de la nouvelle station d'épuration, sise à St Germain sur Rhône « Cusinens » a un coût estimatif de 435 402.18 € HT, inclut les frais de maîtrise d'œuvre et d'études suivant le projet tel qu'établis.

Considérant le tableau de financement suivant :

**Nouvelle STEP de St Germain sur Rhône « Cusinens »**

MONTANT DES TRAVAUX	395 321.12	90.79%
MOE	22 166.06	5.09%
ETUDES GEOLOGIQUE	9 560.00	2.20%
DOSSIER LOI SUR L'EAU	3 105.00	0.71%
SERVITUDES	1 750.00	0.40%
CSPS	2 000.00	0.46%
autres	1 500.00	0,34%
<b>TOTAL</b>	<b>435 402.18</b>	<b>100,00%</b>

**Plan de financement**

MONTANT TOTAL OPERATION	<b>435 402.18</b>	<b>100,00%</b>
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	152 390.76	35.00%
ETAT DETR /FSIL	87 080.44	20.00%
AGENCE DE L'EAU RMC	108 850.55	25.00%
AUTOFINANCEMENT	87 080.44	20.00%

Considérant que le projet est susceptible d'être financés grâce à des subventions du Département de Haute-Savoie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse l'appel à projet « Rebond » et de l'État. Aussi, les projets sont présentés aux différents partenaires financiers par le biais du Département. Les aides éventuelles, que l'Agence de l'Eau apporte aux différentes opérations sont versées directement au Département qui en assurent la gestion (administrative et financière). C'est pourquoi, il convient d'autoriser le Département à percevoir et à verser pour le compte de la Communauté de Communes Usse et Rhône les subventions attribuées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Considérant que cette opération (étude et travaux) sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et que mention sera faite dans le dossier de consultation des entreprises.

Considérant que, au vu du rapport de mise en demeure, il est d'intérêt et d'urgence de réaliser ce projet et qu'il convient de lancer la programmation dans les meilleurs délais. C'est pourquoi, il est demandé de pouvoir commencer les travaux après avoir reçu les notifications d'aides des partenaires. Considérant que les coûts estimatifs des projets étant inférieur au seuil relatif aux appels d'offres, il convient de retenir pour la passation de ces marchés une consultation adaptée avec publication préalable dans un journal officiel.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

**Article 1 :** Le coût global de l'opération est inscrit au budget 2020.

**Article 2 :** Le Département sera sollicité pour l'inscription de l'affaire, au titre d'une demande de subvention auprès dudit Département de Haute-Savoie ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'appel à projet « Rebond ».

**Article 3 :** Une consultation sera lancée dans les meilleurs délais.

**Article 4 :** Les travaux seront réalisés conformément à la Charte Nationale de l'Agence de l'Eau.

**Article 5 :** Autorise de souscrire un emprunt auprès d'établissement bancaire,

**Article 6 :** De lancer sans délai la consultation,

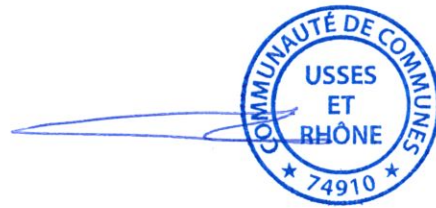
**Article 7 :** S'engage à faire réaliser les travaux conformément à la Charte Nationale de l'Agence de l'eau,

**Article 8 :** Autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée relatifs à cette opération, notamment à signer toutes pièces relatives à ces dossiers

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le



ID : 074-200070852-20201208-CC\_172\_2020-DE